

# Les frontières seront moins coûteuses

L'Union européenne impose depuis quelques semaines un plafonnement des tarifs des appels émis et reçus sur un portable à l'étranger. Du coup, les opérateurs de téléphonie découvrent les « besoins » des frontaliers.

■ Il ne s'agirait que d'un «*heureux hasard de la vie*». Maintenant que l'Union européenne impose aux opérateurs des tarifs plafonnés pour les appels émis et reçus à l'étranger sur un portable (ce qu'on appelle le roaming ou itinérance), SFR présente une offre à destination des frontaliers avec des tarifs en baisse. Mais cela n'aurait rien à voir avec l'Eurotarif.

«*C'est un engagement citoyen*» a expliqué sans rire Serge Esserméant, directeur des relations de SFR dans la région, en se défendant de toute démagogie, hier à Strasbourg à l'occasion d'une conférence de presse. L'objectif affiché, «*répondre aux besoins des frontaliers*», de Dunkerque à Mulhouse, qui sont amenés à téléphoner ou recevoir des appels de l'autre côté de la frontière. Ils seraient 300 000 dans ce cas, à travailler en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse.

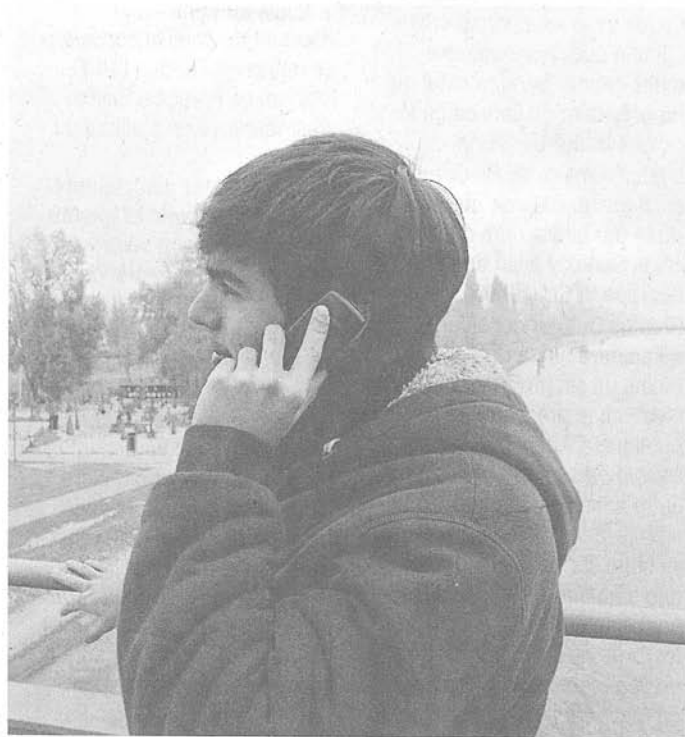
Pour ce faire, SFR propose un produit construit sur la

base de ses forfaits 2 ou 3h, agrémentés de 60 ou 90 minutes d'appels émis ou reçus dans les quatre pays cités.

L'offre, limitée à 20 000 exemplaires dont 6 000 pour les abonnés SFR, jusqu'au 22 janvier, est comme toujours en matière de téléphonie mobile, un peu complexe puisqu'il y a un prix affiché pour les quatre premiers mois, puis un second sous réserve d'un engagement de 24 mois. Et deux autres tarifs (quatre premiers mois et le reste) pour un engagement de 12 mois. Il s'agit d'une opération pilote qui sera éventuellement étendue.

Tous les appels émis et reçus dans un des quatre pays, au-delà du forfait seront facturés 0,35 euros par minute.

A la question de savoir pourquoi a-t-il fallu attendre autant de temps pour connaître une telle offre a fortiori encore limitée, Lori Gonnu, directrice internationale de SFR répond «*depuis deux ou trois ans, il y a eu beaucoup de changements et de négocia-*



La nouvelle offre est limitée à 20 000 exemplaires. (Photo DNA - Alain Destouches)

## Tarifs désormais plafonnés

En vertu du règlement européen du 27 juin 2007, le prix de gros des appels en roaming (itinérance), à la minute, est plafonné à 0,30€ HT, depuis le 30 juillet, puis à 0,28€ à partir du 30 août 2008 et 0,26€ à partir du 30 août 2009.

Pour les prix de détails, sauf dans le cas de forfaits spéciaux d'itinérance internationale comme celui de SFR, les prix facturés ne peuvent dépasser, pour les appels émis, 0,49€ HT la minute et pour les appels reçus 0,24€ HT. Ces plafonds passeront à 0,46€ HT et 0,22€ HT puis 0,43€ HT et 0,19€ HT en 2008 et 2009.

Pour information, la France en la personne de son ministre de l'Industrie l'Alsacien François Loos, préconisait au moment des négociations des tarifs supérieurs. De son côté l'UFC Que Choisir? estime que l'appel émis ne devrait pas dépasser 0,32€ HT la minute.

*tions avec les opérateurs étrangers, ce qui ramène les coûts dans un domaine plus intéressant.»*

---

### D'autres opérateurs vont suivre le mouvement

---

Des négociations d'autant plus importantes que les impératifs technologiques ne suffisent pas à expliquer le coût élevé des appels en roaming.

C'est d'ailleurs ce qui a poussé l'Union européenne à s'intéresser de plus près à ces échanges très bénéfiques entre opérateurs et qui se font au détriment des consommateurs. En juin, un règlement européen (N°717/2007) a fixé

des limites chiffrées aux tarifs pratiqués après avoir dressé un constat sévère: prix de détail excessifs et réductions sur prix de gros qui ne sont pas répercutées pour l'abonné.

Après plusieurs mois de négociations très difficiles entre opérateurs et consommateurs et entre la Commission et les Etats membres, il a donc été décidé de fixer des prix maximums (notre encadré).

Plusieurs autres opérateurs s'appêtent à proposer des offres transfrontalières forfaitaires dans les prochaines semaines. C'était l'objectif de Bruxelles de relancer la concurrence.

**Olivier Claudon**